



Répertoire pour l'orientation d'une personne suicidaire (18-64 ans)

- à destination des professionnels -

Province de Luxembourg

Un pass dans l'impasse asbl

Centre de référence de prévention du suicide
182, chaussée de Waterloo – 5002 Saint-Servais
Tél. : 081/777.878 – www.info-suicide.be



AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence de prévention du suicide a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation de la personne en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un [tableau récapitulatif](#) de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge une personne suicidaire ou suicidante. Les informations détaillées sont compilées dans une [fiche d'identité](#). Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse contact@info-suicide.be.

Le [lexique](#) précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence info-suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence de prévention du suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 2 |
| L'offre de prise en charge pour une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante en un clic | 5 |
| Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante | 6 |
| Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante | 7 |
| 1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS) | 8 |
| 1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1) | 8 |
| 1.2. Coordination Deuil Suicide Luxembourg (CPS2) | 9 |
| 2. Service de santé mentale (SSM) | 10 |
| 2.1. Club thérapeutique de Arlon (SSM1)..... | 10 |
| 2.2. Club thérapeutique de Marche-en-Famenne (SSM2) | 11 |
| 2.3. Club thérapeutique de Virton (SSM3) | 12 |
| 2.4. Service provincial de santé mentale de Arlon (SSM4) | 13 |
| 2.5. Service provincial de santé mentale de Bastogne (SSM5) | 15 |
| 2.6. Service de santé mentale du nord et du centre-Luxembourg – Antenne de Bouillon (SSM6).. | 16 |
| 2.7. Service de santé mentale du nord et du centre-Luxembourg – Antenne de Libramont (SSM7) | 17 |
| 2.8. Service provincial de santé mentale de Marche-en-Famenne (SSM8)..... | 18 |
| 2.9. Service provincial de santé mentale de Virton (SSM9) | 20 |
| 2.10. Trait d'Union (SSM10) | 21 |
| 3. Hôpital général (HG) | 22 |
| 3.1. Centre Hospitalier de l'Ardenne (HG1)..... | 22 |
| 3.2. Clinique Edmond Jacques - Cliniques du Sud Luxembourg (HG2) | 23 |
| 3.3. Clinique Saint-Joseph - Cliniques du Sud Luxembourg (HG3) | 24 |
| 3.4. Hôpital Princesse Paola (HG4)..... | 25 |
| 3.5. Hôpital Sainte-Thérèse (HG5) | 27 |
| 4. Hôpital psychiatrique (HP) | 29 |
| 4.1. Institut neuro-psychiatrique - La Clairière (HP1) | 29 |
| 5. Médecin généraliste (M) | 31 |
| 5.1. Médecin généraliste (M1) | 31 |
| 6. Equipes mobiles (EM) | 32 |
| 6.1. Equipe mobile de crise Diapazon - Réseau 107 « ProxiRéLux » (EM1)..... | 32 |
| 6.2. Equipe mobile de soins de longue durée Diapazon-Réseau 107 « ProxiRéLux » (EM2)..... | 33 |
| 7. Soins psychiatriques à domicile (SPAD) | 34 |
| 7.1. Resolux Centre-Nord (SPAD1)..... | 34 |
| 7.2. Resolux Sud (SPAD2) | 36 |
| 8. Centre de planning familial (PF) | 38 |
| 8.1. Planning Familial (PF1) | 38 |
| 9. Service d'assistance policière aux victimes (SAPV)..... | 39 |
| 9.1. Service d'assistance policière aux victimes de Arlon (SAPV1) | 39 |
| 9.2. Service d'assistance policière aux victimes de Centre Ardenne (SAPV2) | 40 |
| 9.3. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Famenne-Ardenne (SAPV3) | 41 |
| 9.4. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Gaume (SAPV4) | 42 |
| 9.5. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police Semois et Lesse (SAPV5) ... | 43 |
| 9.6. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police Sud-Luxembourg (SAPV6) .. | 44 |
| 9.7. Service d'assistance policière aux victimes de la Police Fédérale - Service provincial (SAPV7) | 45 |
| 10. Association d'usagers (AU) | 46 |
| 10.1. Psytoyens (AU1) | 46 |
| 11. Associations des familles (AF)..... | 47 |
| 11.1. Similes (AF1) | 47 |

L'offre de prise en charge pour une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en province de Luxembourg en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante¹

| Mode | Type | ⌚ | ⌚⌚ | ⌚⌚⌚ |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | SAPV | SSM7/AF1 | SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM8/SSM9/PF |
| | Psychologique | | CPS1/SSM7/HG4/HG5/HP1 | SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM8/SSM9/HG1/PF |
| | Sociale | | CPS1/SSM7 | SSM4/SSM5/SSM6/SSM8/SSM9/PF |
| | Médecine générale | M | | |
| | Psychiatrique | | SSM7/HP1 | SSM6/SSM8/HG1/HG2/HG3/HG4/HG5 |
| Mobile et/ou à domicile | Psycho-sociale | SAPV | EM1/EM2 | SSM10/SPAD1/SPAD2 |
| | Psychologique | | EM1/EM2 | |
| | Sociale | | EM1/EM2 | SSM10/SPAD1/SPAD2 |
| | Médecine générale | M | | |
| | Psychiatrique | | EM1/EM2 | |
| Résidentiel | Psychiatrique | | HP1 | HG2 |
| | Psychologique | | HG4/HG5 | |
| | Psychiatrie de liaison | HG1/HG3 | HG4/HG5 | |
| | Urgences générales | HG1/HG2/HG3/HG4/HG5 | | |
| | Urgences psychiatriques | | | |
| | Hospitalisation de jour | | HP1 | |
| Téléphonique (écoute active) | | AU1/AF1 | | |

¹ Légende

Délais entre la demande et la prise en charge : ⌚ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⌚⌚ = < 72 h | ⌚⌚⌚ = > 72h et/ou programmée

CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | SSM = Service de santé mentale | HG = Hôpital général | HP = Hôpital psychiatrique | M = Médecin généraliste | EM = Equipe mobile | SPAD = Soins psychiatrique à domicile | PF = Planning familial | SAPV = Service d'assistance policière aux victimes | AU = Association d'usagers | AF = Association des familles

Répertoire pour l'orientation d'une personne suicidaire
(18-64 ans) - à destination des professionnels -
Province de Luxembourg

Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge une personne (18-64 ans) suicidaire ou suicidante

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Soins psychiatriques à domicile (**SPAD**) ;
- Planning familial (**PF**) ;
- Service d'assistance policière aux victimes (**SAPV**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**).

1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

Coordonnées

Adresse : Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS
Antenne de Marche-en-Famenne : Rue du Vivier, 5 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)
N° de fax : 081/777.159
E-mail : info@lesuicide.be
Site Internet : www.lesuicide.be

Directeur / Responsable

| | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|--|
| Nom : | THIRION Thomas | Nom : | RINGLET Florence |
| Fonction : | Responsable Administratif et Opérationnel | Fonction : | Directrice Thérapeutique |
| N° de téléphone : | 081/777.152 | N° de téléphone : | 081/777.154 |
| N° de GSM : | 0495/99.13.38 | N° de GSM : | 0495/88.65.78 |
| E-mail : | Thomas.Thirion@solidaris.be | E-mail : | Florence.Ringlet@solidaris.be |

Personne de contact

Fonction : Secrétariat
N° de téléphone : 081/777.150
E-mail : info@lesuicide.be

Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 10 €
- Entretien conjugal et familial : 15 €
- Consultation sociale : gratuit

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|---------------|---|---|-------------|
| Ambulatoire | Psychologique | Limité : désamorçage de la crise suicidaire | Dans les 72 heures | Tout public |
| | Sociale | Limité | Dans les 72 heures | Tout public |

1.2. Coordination Deuil Suicide Luxembourg (CPS2)

Coordonnées

Adresse : Rue Léon Castilhon, 62 - 6700 ARLON
N° de téléphone : 0498/81.08.49
N° de fax : 063/22.05.22
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 0498/81.08.49
E-mail : m.demellenne@province.luxembourg.be

Personnes de contact

Nom : BENOIT Caroline
Fonction : Psychologue
E-mail : ssm.marche@province.luxembourg.be

Nom : VANDE LANOITTE Julie
Fonction : Assistante en psychologie
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Missions (selon le site internet de la province de Luxembourg <http://www.province.luxembourg.be/fr/prevention-suicide-et-deuil.html?IDC=3507>)

- « Actions d'information autour du suicide : collaboration avec les services existants, mise en place de conférences, tables rondes sur le thème du suicide et du deuil, soutien aux professionnels confrontés à la problématique du suicide et du deuil.
- Des groupes d'entraide « A travers le deuil, la vie... » sont proposés pour les personnes en deuil »

Jours et heures d'ouverture

- Uniquement par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Les groupes de parole se réunissent un fois par mois

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|------------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Groupe de parole | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Tout public |

2. Service de santé mentale (SSM)

2.1. Club thérapeutique de Arlon (SSM1)

Coordonnées

Adresse : Rue des Martyrs, 8 – 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Missions

Un club thérapeutique est un lieu d'accueil et d'activités en journée dont l'objectif est de permettre à des usagers souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques sévères ou chroniques, de se stabiliser au fil du temps ou d'accéder aux soins (art. 540 du code (IMG/pdf/codessm.pdf)).

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|----------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée | Plus de 18 ans |
| | Psychologique | | | |

2.2. Club thérapeutique de Marche-en-Famenne (SSM2)

Coordonnées

Adresse : Rue de Luxembourg, 15 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 084/22.15.40
E-mail : centre.guidance.marche@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : POUSSET Benoît
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : b.pousset@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : ROBERT Geoffrey
Fonction : Educateur
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : ct.marche@province.luxembourg.be

Missions

Un club thérapeutique est un lieu d'accueil et d'activités en journée dont l'objectif est de permettre à des usagers souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques sévères ou chroniques, de se stabiliser au fil du temps ou d'accéder aux soins (art. 540 du code (IMG/pdf/codessm.pdf))

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultation en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|----------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Plus de 18 ans |
| | Psychologique | | | |

2.3. Club thérapeutique de Virton (SSM3)

Coordonnées

Adresse : Rue Croix-le-Maire, 17 - 6760 VIRTON
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : cdj.virton@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Missions

Un club thérapeutique est un lieu d'accueil et d'activités en journée dont l'objectif est de permettre à des usagers souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques sévères ou chroniques, de se stabiliser au fil du temps ou d'accéder aux soins (art. 540 du code (IMG/pdf/codessm.pdf)).

Jours et heures d'ouverture

Mardi et jeudi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|----------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Plus de 18 ans |
| | Psychologique | | | |

2.4. Service provincial de santé mentale de Arlon (SSM4)

Coordonnées

Adresse : Rue Léon Castilhon, 62 - 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/22.15.34
N° de fax : 063/22.05.22
E-mail : guidancearlon@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : Dr GIGI Agnès
Fonction : Directrice thérapeutique
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultation en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

4€, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Pédiopsychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Tout public |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |

2.5. Service provincial de santé mentale de Bastogne (SSM5)

Coordonnées

Adresse : Rue des Scieries, 71 - 6600 BASTOGNE
N° de téléphone : 061/21.28.08
N° de fax : 061/21.26.84
E-mail : guidancebastogne@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : LEGRAND Bénédicte
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 061/21.28.08
E-mail : ssm.bastogne@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultation en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

4€, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychomotricien
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Tout public |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |

2.6. Service de santé mentale du nord et du centre-Luxembourg – Antenne de Bouillon (SSM6)

Coordonnées

Adresse : Allée de la Paroisse 21 - 6830 BOUILLON
N° de téléphone : 061/46.76.67
E-mail : ssmbouillon@smlbs.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr LAMBERT Michel
Fonction : Psychiatre-Directeur
E-mail : lambert.m@smlbs.be

Nom : MEUNIER Sophie
Fonction : Directrice administrative
E-mail : meunier.s@smlbs.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosociale ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS).

Jours et heures d'ouverture

Mercredi et vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

Démocratique, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Thérapeute

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Tout public |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |
| | Psychiatrique | | | |

2.7. Service de santé mentale du nord et du centre-Luxembourg – Antenne de Libramont (SSM7)

Coordonnées

Adresse : Grand Rue, 6/8 – 6800 LIBRAMONT
N° de téléphone : 061/22.38.72
N° de fax : 061/22.38.53
E-mail : ssmlibrumont@smlbs.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr LAMBERT Michel
Fonction : Psychiatre-Directeur
N° de téléphone : 061/22.38.53
E-mail : lambert.m@smlbs.be

Nom : MEUNIER Sophie
Fonction : Directrice administrative
E-mail : meunier.s@smlbs.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosociale ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique qui concerne la petite enfance et se nomme « Réseau enfants-adolescents ».
- Accueillir une 2^{ème} initiative spécifique pour les AICS (Auteur d'infraction à caractère sexuel)

Jours et heures d'ouverture

- Lundi de 8h30 à 18h
- Mardi de 8h30 à 19h
- Mercredi de 8h30 à 17h
- jeudi de 8h30 à 19h
- Vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

Démocratique, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dans les 72h | Tout public |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |
| | Psychiatrique | | | |

2.8. Service provincial de santé mentale de Marche-en-Famenne (SSM8)

Coordonnées

Adresse : Rue de Luxembourg, 15 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 084/31.20.32
N° de fax : 084/31.20.32
E-mail : centre.guidance.marche@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : SALMON Yasmine
Fonction : Psychiatre et Directrice thérapeutique
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : ssm.marche@province.luxembourg.be

Nom : POUSSET Benoit
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : b.pousset@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : POUSSET Benoit
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : ssm.marche@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultations en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

4€, gratuité possible en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Tout public |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |
| | Psychiatrique | | | |

2.9. Service provincial de santé mentale de Virton (SSM9)

Coordonnées

Adresse : Rue Croix le Maire, 19 - 6760 VIRTON
N° de téléphone : 063/21.79.20
N° de fax : 063/21.93.19
E-mail : guidancevirton@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : Dr GIGI Agnès
Fonction : Directrice thérapeutique
N° de téléphone : 063/21.79.20
E-mail : ssm.virton@province.luxembourg.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : DEDRICHE Catherine
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/21.79.20
E-mail : ssm.virton@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultation en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

4€, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Pédo-psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Tout public |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |

2.10. Trait d'Union (SSM10)

Coordonnées

Adresse : Rue des Martyrs, 8 – 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : t.union@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique : « Accompagnement à domicile ».

Zone d'action

Province de Luxembourg

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|----------|---|----------------|
| Mobile et/ou à domicile | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | Plus de 18 ans |
| | Sociale | | | |

3. Hôpital général (HG)

3.1. Centre Hospitalier de l'Ardenne (HG1)

Coordonnées

Adresse : Avenue d'Houffalize, 35 - 6800 LIBRAMONT
N° de téléphone : 061/23.81.11
N° de fax : 061/23.81.00
Site Internet : www.cha.be

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : Dr DELEUSE Philippe
Fonction : Directeur médical
E-mail : philippe.deleuse@vivalia.be

Personne de contact

Nom : Secrétariat du service de psychiatrie et psychologie médicale
N° de téléphone : 061/23.87.00

Types d'intervenant

- Psychologue
- Psychiatre

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|---------------------------------|------------------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psychologique | Illimité | Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée | Tout public |
| | Psychiatrique | | | |
| Hospitalière en hôpital général | Psychiatrie de liaison | Limité | Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7 | |
| | Urgences générales | | | |

3.2. Clinique Edmond Jacques - Cliniques du Sud Luxembourg (HG2)

Coordonnées

Adresse : Rue d'Harnoncourt, 48 - 6762 SAINT-MARD
N° de téléphone : 063/58.81.11
N° de fax : 063/58.81.22
E-mail : contact.csl@vivalia.be
Site Internet : www.clinsudlux.be

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : Dr MARION Michel
Fonction : Directeur médical
E-mail : directionmedicale.csl@vivalia.be

Personne de contact

Nom : ETIENNE Ghislain
Fonction : Infirmier en chef du service d'hospitalisation psychiatrique
N° de téléphone : 063/58.82.70

Missions (selon le site internet <http://www.clinsudlux.be/WEBSITE/BEFR/04/Services02.php#PSYCHIATRIE>)

Le service de psychiatrie se compose d'un secteur d'hospitalisation (30 lits) et d'un secteur de consultations. Il assure également une activité de psychiatrie de liaison dans les différents services d'hospitalisation.

Son activité consiste à recevoir des patients **adultes, enfants et adolescents** en souffrance psychologique et/ou présentant des affections psychopathologiques diverses.

Sur le plan thérapeutique, une prise en charge pluridisciplinaire réunit autour du patient et de sa famille des prestataires de soins aussi divers que médecins psychiatres, psychologues, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, personnel infirmier et travailleurs sociaux.

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Educateur

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|---------------------------------|--------------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psychiatrique | Illimité | Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée | Tout public |
| Hospitalière en hôpital général | Psychiatrique | Illimité | Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée | |
| | Urgences générales | Limité | Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7 | |

3.3. Clinique Saint-Joseph - Cliniques du Sud Luxembourg (HG3)

Coordonnées

Adresse : Rue des Déportés, 137 – 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/23.11.11
N° de fax : 063/23.17.02
E-mail : contact.csl@vivalia.be
Site Internet : www.clinsudlux.be

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : MARION Michel
Fonction : Directeur médical
E-mail : directionmedicale.csl@vivalia.be

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|---------------------------------|--|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psychiatrique | Illimité | Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée | Tout public |
| Hospitalière en hôpital général | Psychiatrie de liaison Urgences générales | Limité | Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7 | |

3.4. Hôpital Princesse Paola (HG4)

Coordonnées

Adresse : Rue du Vivier, 21 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 084/21.91.11
N° de fax : 084/31.66.13
E-mail : remacle.alain@ifac.be
Site Internet : www.vivalia.info

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : DELEUSE Philippe
Fonction : Directeur médical
E-mail : philippe.deleuse@vivalia.be

Nom : MATERNE Geneviève
Fonction : Directrice nursing
E-mail : genevieve.materne@vivalia.be

Personne de contact

Nom : Dr FUIOAGA-DOBRIN Adriana
Fonction : Psychiatre de liaison
N° de téléphone : 084/37.49.63

Nom : Equipe mobile de relation d'aide et de soins continus - IRIS
Fonction : Psychologues et infirmiers
N° de téléphone des psychologues : 084/37.49.84
N° de téléphone des infirmiers : 084/21.90.38
E-mail : iris.ifac@ifac.be

Missions

Missions de l'équipe mobile IRIS au sein de l'hôpital.

L'équipe a deux grandes fonctions : elle intervient dans le cadre des soins continus et dans le cadre de relation d'aide. Dans l'accompagnement des crises suicidaire, c'est la relation d'aide qui est sollicitée.

L'équipe intervient :

- Lorsqu'un patient hospitalisé est confronté à des difficultés psychiques et/ou psychopathologiques (anxiété, affects dépressifs, décompensations, stress post-traumatique, tentatives de suicide, assuétudes, difficultés existentielles, ...),
- A la demande des patients, de leurs proches, des intervenants intra/extra hospitaliers, dans tous les services de l'hôpital.

Ses principales missions sont :

- L'accueil et l'analyse de la demande, des difficultés et ressources existantes,
- Si nécessaire, la mise en place d'un soutien : accompagnement durant l'hospitalisation, orientation post-hospitalisation (transfert vers une structure spécialisée, mise en place/renforcement du réseau ambulatoire, remise de coordonnées, ...).

Jours et heures d'ouverture

- 24h/24 et 7j/7
- Pour l'équipe mobile IRIS : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Pour l'équipe mobile IRIS : gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|---------------------------------|--------------------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psychologique | Illimité | Intervention dans les 72h | Tout public |
| | Psychiatrique | | Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée | |
| Hospitalière en hôpital général | Psychiatrique de liaison | Limité | Intervention dans les 72h | |
| | Psychologique | | Intervention dans les 72h | |
| | Urgences générales | | Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7 | |

Commentaires

Cet hôpital fait partie de l'intercommunale VIVALIA

Conditions de prise en charge de l'équipe mobile IRIS :

- Etre hospitalisé ou admis aux urgences de l'hôpital
- Pour la première intervention, l'équipe doit recevoir une demande (téléphonique et/ou écrite) émanant le plus souvent d'un intervenant de l'hôpital mais qui peut aussi être formulée par le patient, un proche, un professionnel du réseau ambulatoire, ...

Pas de lits ni de gardes psychiatriques à IFAC. En semaine, le patient arrivant aux urgences pour une tentative de suicide est rencontré à la demande de l'urgentiste, par un membre de l'équipe et un psychiatre. Suite à ces rencontres, un trajet de soins interne/externe est élaboré (en fonction de l'état physique et psychique du patient et des ressources internes-externes disponibles). Si les patients sont admis le week-end, en fonction de l'état d'urgence et de gravité : transfert vers une structure adaptée/hospitalisation interne et évaluation le lundi.

Si la situation le nécessite, une ou deux rencontres « post-urgence » peuvent être programmées avec le patient et/ou sa famille par le psychologue de l'équipe.

3.5. Hôpital Sainte-Thérèse (HG5)

Coordonnées

Adresse : Chaussée d'Houffalize, 1 - 6600 BASTOGNE
N° de téléphone : 061/24.01.11
N° de fax : 061/21.69.06
E-mail : alain.remacle@vivalia.be
Site Internet : www.vivalia.info

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : DELEUSE Philippe
Fonction : Directeur médical
E-mail : philippe.deleuse@vivalia.be

Nom : MATERNE Geneviève
Fonction : Directrice nursing
E-mail : genevieve.materne@vivalia.be

Personne de contact

Nom : Dr FUIOAGA-DOBRIN Adriana
Fonction : Psychiatre de liaison
N° de téléphone : 084/37.49.63

Nom : Equipe mobile de relation d'aide et de soins continus - IRIS
Fonction : Psychologues et infirmiers
N° de téléphone des psychologues : 084/37.49.84
N° de téléphone des infirmiers : 084/21.90.38
E-mail : iris.ifac@ifac.be

Missions

Missions de l'équipe mobile IRIS au sein de l'hôpital.

L'équipe a deux grandes fonctions : elle intervient dans le cadre des soins continus et dans le cadre de relation d'aide. Dans l'accompagnement des crises suicidaire, c'est la relation d'aide qui est sollicitée.

L'équipe intervient :

- Lorsqu'un patient hospitalisé est confronté à des difficultés psychiques et/ou psychopathologiques (anxiété, affects dépressifs, décompensations, stress post-traumatique, tentatives de suicide, assuétudes, difficultés existentielles, ...),
- A la demande des patients, de leurs proches, des intervenants intra/extra hospitaliers, dans tous les services de l'hôpital.

Ses principales missions sont :

- L'accueil et l'analyse de la demande, des difficultés et ressources existantes,
- Si nécessaire, la mise en place d'un soutien : accompagnement durant l'hospitalisation, orientation post-hospitalisation (transfert vers une structure spécialisée, mise en place/renforcement du réseau ambulatoire, remise de coordonnées, ...).

Jours et heures d'ouverture

- 24h/24 et 7j/7
- Pour l'équipe mobile IRIS : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Pour l'équipe mobile IRIS : gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|---------------------------------|--------------------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psychologique | Illimité | Intervention dans les 72h | Tout public |
| | Psychiatrique | | Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée | |
| Hospitalière en hôpital général | Psychiatrique de liaison | Limité | Intervention dans les 72h | |
| | Psychologique | | Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7 | |
| | Urgences générales | | | |

Commentaires

Cet hôpital fait partie de l'intercommunale VIVALIA

Conditions de prise en charge de l'équipe mobile IRIS :

- Etre hospitalisé ou admis aux urgences de l'hôpital.
- Pour la première intervention, l'équipe doit recevoir une demande (téléphonique et/ou écrite) émanant le plus souvent d'un intervenant de l'hôpital mais qui peut aussi être formulée par le patient, un proche, un professionnel du réseau ambulatoire, ...

Pas de lits ni de gardes psychiatriques à IFAC. En semaine, le patient arrivant aux urgences pour une tentative de suicide est rencontré à la demande de l'urgentiste, par un membre de l'équipe et un psychiatre. Suite à ces rencontres, un trajet de soins interne/externe est élaboré (en fonction de l'état physique et psychique du patient et des ressources internes-externes disponibles). Si les patients sont admis le week-end, en fonction de l'état d'urgence et de gravité : transfert vers une structure adaptée/hospitalisation interne et évaluation le lundi.

Si la situation le nécessite, une ou deux rencontres « post-urgence » peuvent être programmées avec le patient et/ou sa famille par le psychologue de l'équipe.

4. Hôpital psychiatrique (HP)

4.1. Institut neuro-psychiatrique - La Clairière (HP1)

Coordonnées

Adresse : Rue des Ardoisières, 100 - 6680 BERTRIX
N° de téléphone : 061/22.17.11
N° de fax : 061/22.17.36
E-mail : cup.clairiere.bertrix@vivalia.be
Site Internet : www.vivalia.be

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : STRUL John
Fonction : Directeur médical
E-mail : john.strul@vivalia.be

Personne de contact

Nom : Service des admissions (prise de rendez-vous)
N° de téléphone : 061/22.18.24

Missions

- Service pour les adultes : un psychiatre de garde est présent la semaine (24h/24) mais, s'il y a un problème urgent le week-end, il est rappelable.
- Service pour les adolescents : 13 lits sont disponibles pour une hospitalisation. Une école est sur place.
- 4 lits sont réservés pour les urgences psychiatriques.
- Il n'y a pas de suivi prévu après la sortie de la personne mais le professionnel peut la revoir une fois si elle le désire.
- Hôpital psychiatrique de jour disposant d'une unité psychiatrique mère-enfant (prise en charge conjointe de la mère et de l'enfant se trouvant en situation de souffrance psychique).

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- Psychiatre
- Psychologue
- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|---------------------------------------|-----------------|----------|---|--|
| Ambulatoire | Psychologique | Illimité | Dans les 72 heures | A partir de 12 ans (1 service ado et 1 adulte) |
| | Psychiatrique | | | |
| Hospitalière en hôpital psychiatrique | | | | |
| | Hôpital de jour | | | |

Commentaires

Conditions de prise en charge

- Une mise en observation est acceptée si la personne a un certificat médical. Si ce n'est pas le cas, un entretien de préadmission est effectué par un assistant social et un autre membre de l'équipe (les objectifs de l'hospitalisation y sont expliqués).
- Dans un deuxième temps, une réunion d'équipe est organisée afin d'analyser la demande.
- Le jeune de moins de 18 ans doit être demandeur de l'hospitalisation ou, du moins, pas totalement opposé.
- Pour les entrées en urgence, la personne doit avoir été vue par un psychologue ou un psychiatre. Si ce n'est pas le cas les professionnels font un entretien de préadmission en urgence.

5. Médecin généraliste (M)

5.1. Médecin généraliste (M1)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible via le numéro 1733 ou via un poste médical de garde.

Coordonnées des postes de garde médicale

Adresses : Rue des Déportés, 137 - 6700 ARLON
Chaussée d'Houffalize, 1/B - 6600 BASTOGNE
Avenue d'Houffalize, 35 - 6800 LIBRAMONT
Avenue de France, 6 - 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Rue de France, 9 – 6730 TINTIGNY

N° de téléphone: 1733

Site Internet : www.1733.be

Jours et heures d'ouverture

Médecin généraliste : propre à chaque médecin

Garde médicale :

- Les week-ends : du vendredi 20h au lundi 8h
- Les jours fériés légaux : la veille dès 20h au lendemain 8h
- En semaine : Les coordonnées du médecin de garde sont disponibles sur : www.cercles.be

Tarifs /honoraires

Médecin généraliste : propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.

Garde médicale : application du tiers payant.

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|-------------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Médecine générale | Illimité | Service de garde | Tout public |
| Mobile et/ou à domicile | | | | |

6. Equipes mobiles (EM)

6.1. Equipe mobile de crise Diapazon - Réseau 107 « ProxiRéLux » (EM1)

Coordonnées

Adresse : Rue des Aubépines, 50 – 6800 LIBRAMONT (LEC)
N° de téléphone : 061/22.85.50
N° de GSM : 0474/18.22.41

Directeur / Responsable

Nom : REYTER Magali
Fonction : Responsable EM de Crise Diapazon
E-mail : mg.diapazon@vivalia.be

Missions

Cette équipe mobile intervient au sein du lieu de vie pour toute situation relevant de la santé mentale et /ou de la psychiatrie :

- Toute personne adulte à partir de 16 ans ;
- Tout proche ;
- Tout professionnel.

Les professionnels de l'équipe interviennent en binôme à un rythme décidé en accord avec le demandeur et en fonction de ses besoins. Les services proposés sont :

- un accompagnement individuel, familial ;
- une écoute et du soutien ;
- un travail en circuit de soins ;
- un soutien aux professionnels.

Zone d'action

Province de Luxembourg

Jours et heures d'ouverture

Permanence du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 15h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Aide-soignant
- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|----------------------------|---|--------------------|
| Mobile et/ou à domicile | Psycho-sociale | Limité : de 6 à 8 semaines | Dans les 72 heures | A partir de 16 ans |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |
| | Psychiatrique | | | |
| | Infirmier | | | |

6.2. Equipe mobile de soins de longue durée Diapazon-Réseau 107 « ProxiRéLux » (EM2)

Coordonnées

Adresse : Rue des Aubépines, 50 – 6800 LIBRAMONT (LEC)
N° de téléphone : 061/22.85.50
N° de GSM : 0474/18.22.41

Directeur / Responsable

Nom : GALERIN Isabelle
Fonction : Responsable EM Longue Durée Diapazon
N° de GSM : 0493/31.86.19
E-mail : ig.diapazon@vivalia.be

Missions

Cette équipe mobile intervient au sein du lieu de vie pour toute situation relevant de la santé mentale et/ou de la psychiatrie :

- Toute personne adulte à partir de 16 ans ;
- Tout proche ;
- Tout professionnel.

Les professionnels de l'équipe interviennent en binôme à un rythme décidé en accord avec le demandeur et en fonction de ses besoins. Les services proposés sont :

- un accompagnement individuel, familial ;
- une écoute et du soutien ;
- un travail en circuit de soins ;
- un soutien aux professionnels.

Zone d'action

Province de Luxembourg

Jours et heures d'ouverture

Permanence du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 15h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Aide-soignant
- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|----------|---|--------------------|
| Mobile et/ou à domicile | Psycho-sociale | Illimité | Dans les 72 heures | A partir de 16 ans |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |
| | Psychiatrique | | | |
| | Infirmier | | | |

7. Soins psychiatriques à domicile (SPAD)

7.1. Resolux Centre-Nord (SPAD1)

Coordonnées

Adresse : Avenue de Houffalize, 41 – 6800 LIBRAMONT
N° de téléphone : 061/22.49.05
E-mail : resolux.centrenord@vivalia.be
Site internet : www.igpbertrix.be

Personne de contact

Nom : DEOM Lucie
Fonction : Coordinatrice
N° de téléphone : 061/22.49.05
N° de GSM : 0492/85.14.32
E-mail : lucie.deom@vivalia.be

Missions

- 1/ Pour le bénéficiaire :

L'aider à être acteur de son projet de vie, favoriser le maintien au sein de son environnement et de son tissu social d'origine.
Par quels moyens ?

- Être à l'écoute de ses besoins et attentes ;
- Assurer la mise en place des différentes aides au domicile ;
- Assurer le suivi de la situation en proposant des rencontres avec le bénéficiaire et les différents intervenants ;
- Assurer la fonction de relais entre le bénéficiaire et les différents professionnels qui l'entourent.

= Coordination

- 2/ Pour les intervenants professionnels :

Les soutenir face aux difficultés rencontrées dans les situations concrètes au domicile des bénéficiaires.

Par quels moyens ?

- Sensibiliser à la problématique de la santé mentale (**sensibilisation**) ;
- Offrir un soutien, une écoute et des pistes de réflexion (**coaching**) ;
- Favoriser la cohérence entre tous les partenaires du **réseau** d'aide du bénéficiaire (**coordination**).

Zone d'action

Gouvy, Florenville, Fauvillers, Erezée, Durbuy, Daverdisse, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Herbeumont, Hotton, Houffalize, Léglise, Libin, La-Roche-en-Ardenne, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Neufchâteau, Paliseul, Rendeux, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Tellin, Tenneville, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Wellin

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|----------|---|----------------|
| Mobile et/ou à domicile | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | De 18 à 65 ans |
| | Sociale | | | |

Commentaires

Discussion en équipe sur la prise en charge d'une personne au préalable.

Critères d'inclusion :

- Avoir un suivi médical effectif ou envisagé
- Présenter une maladie mentale
- Ne pas être hospitalisé
- Avoir un réseau d'aides et de soins effectif ou envisagé
- Résider au sein de la Province du Luxembourg
- Avoir l'accord du bénéficiaire (indispensable)

Critères d'exclusion :

- Maladies dégénératives (Alzheimer, démence...)
- Handicaps mentaux sans maladie mentale
- Addiction sans maladie mentale

7.2. Resolux Sud (SPAD2)

Coordonnées

Adresse : Avenue de la Gare, 16 – 6790 AUBANGE
N° de téléphone : 0499/39.39.65 ou 0495/82.21.67
E-mail : resoluxsud@gmail.com

Personnes de contact

| | | | |
|--------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Nom : | OSWALD Catherine | Nom : | PIETTE Anaïs |
| Fonction : | Psychologue | Fonction : | Assistante sociale |
| N° de GSM : | 0499/39.39.65 | N° de GSM : | 0495/82.21.67 |

Missions

- 1/ Pour le bénéficiaire :

L'aider à être acteur de son projet de vie, favoriser le maintien au sein de son environnement et de son tissu social d'origine.

Par quels moyens ?

- Etre à l'écoute de ses besoins et attentes ;
- Assurer la mise en place des différentes aides au domicile ;
- Assurer le suivi de la situation en proposant des rencontres avec le bénéficiaire et les différents intervenants ;
- Assurer la fonction de relais entre le bénéficiaire et les différents professionnels qui l'entourent.

= Coordination

- 2/ Pour les intervenants professionnels :

Les soutenir face aux difficultés rencontrées dans les situations concrètes au domicile des bénéficiaires.

Par quels moyens ?

- Sensibiliser à la problématique de la santé mentale (**sensibilisation**) ;
- Offrir un soutien, une écoute et des pistes de réflexion (**coaching**) ;
- Favoriser la cohérence entre tous les partenaires du **réseau** d'aide du bénéficiaire (**coordination**).

Zone d'action

Martelange, Attert, Arlon, Messancy, Aubange, Musson, Saint Léger, Etalle, Habay, Tintigny, Chiny, Meix, Rouvroy, Virton

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|----------|---|--------------------|
| Mobile et/ou à domicile | Psycho-sociale | Illimité | Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée | A partir de 18 ans |
| | Sociale | | | |

Commentaires

Discussion en équipe sur la prise en charge d'une personne au préalable.

Critères d'inclusion :

- Avoir un suivi médical effectif ou envisagé
- Présenter une maladie mentale
- Ne pas être hospitalisé
- Avoir un réseau d'aides et de soins effectif ou envisagé
- Résider au sein de la Province du Luxembourg
- Avoir l'accord du bénéficiaire (indispensable)

Critères d'exclusion :

- Maladies dégénératives (Alzheimer, démence...)
- Handicaps mentaux sans maladie mentale
- Addiction sans maladie mentale

8. Centre de planning familial (PF)

8.1. Planning Familial (PF1)

Le site internet de chaque fédération de planning familial reprend les informations de ses centres.

Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

Fédération des Centres de Planning et de Consultations asbl

Adresse : Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1030 SCHAERBEEK (siège social)
N° de téléphone : 02/246.26.44
E-mail : info@fcpc.be
Site Internet : www.fcpc.be

Fédération Laïque de Centres de Planning Familial

Adresse : Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR (siège social wallon)
N° de téléphone : 02/502.82.03
N° de fax : 02/503.30.93
E-mail : flcpf@planningfamilial.net
Site Internet : www.planningfamilial.net

Fédération des centres pluralistes de planning familial

Adresse : Avenue Émile de Béco, 109 - 1050 Ixelles (siège social)
N° de téléphone : 02/514.61.03
N° de fax : 02/514.61.03
Site internet : www.fcppf.be

Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes

Adresse : Boulevard du Nord, 19 – 5000 NAMUR (siège social)
N° de téléphone : 02/515.17.68
N° de fax : 02/515.18.81
E-mail : cpf@solidaris.be
Site Internet : www.planningsfps.be

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante [par un Centre de planning familial](#)

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------|----------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Plus de 72h d'attente et/ou programmée | Tout public |
| | Psychologique | | | |
| | Sociale | | | |

9. Service d'assistance policière aux victimes (SAPV)

9.1. Service d'assistance policière aux victimes de Arlon (SAPV1)

Coordonnées

Adresse : Rue Netzer, 23 - 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/60.85.13
E-mail : renaud.schandeler@police.belgium.eu
Site Internet : www.police-arlon.be

Personne de contact

Nom : SCHANDELER Renaud
Fonction : Assistant social
E-mail : renaud.schandeler@police.belgium.eu

Missions

- Accueil
- Ecoute
- Donner des informations
- Accompagnement des victimes durant la période de crise
- Aide pratique adaptée à chaque situation
- Soutien dans les démarches administratives
- Etre un relais pour les familles notamment lors de tentatives de suicide
- Réorientation vers des services appropriés
- Etre un appui au personnel policier (ex : lors de l'annonce d'un décès à la famille)

Zone d'action

Arlon, Attert, Habay, Martelange

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|--------------------------------|----------------|--------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Limité | Service de garde | Tout public |
| Mobile et/ou à domicile | | | | |

9.2. Service d'assistance policière aux victimes de Centre Ardenne (SAPV2)

Coordonnées

Adresse : Route de Marche, 69 – 6600 BASTOGNE
N° de téléphone : 061/24.12.07
E-mail : sonya.reyter@police.belgium.eu
Site Internet : www.police.be/5301

Directeur / Responsable

Nom : REYTER Sonia
Fonction : Responsable

Missions

- Accueil
- Ecoute
- Donner des informations
- Accompagnement des victimes
- Aide pratique adaptée à chaque situation
- Soutien dans les démarches administratives
- Etre un relais pour les familles notamment lors de tentatives de suicide
- Réorientation vers des services appropriés
- Etre un appui au personnel policier (ex : lors de l'annonce d'un décès à la famille)

Zone d'action

Libramont, Chevigny, Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Saint Ode, Vaux-sur-Sûre, Léglise, Neufchâteau

Jours et heures d'ouverture

- Zone de police : 24h/24 et 7j/7
- Bureau de l'assistante sociale : de 9h à 12h et de 13h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|--------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Limité | Service de garde | Tout public |
| Mobile et/ou à domicile | | | | |

Commentaires

- Lors d'une tentative de suicide, il n'y a pas d'intervention du SAPV si la personne est prise en charge médicalement. Toutefois, une prise en charge postérieure par le SAPV est possible si la victime et/ou sa famille le souhaitent.
- Si la victime ne sollicite pas d'aide, les policiers donnent les coordonnées de professionnels à contacter. Le SAPV respecte le choix de la victime et/ou de sa famille et reste disponible.

9.3. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Famenne-Ardenne (SAPV3)

Coordonnées

Adresse : Rue des Trois Bosses, 4 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 084/31.03.25 – 084/31.03.08
E-mail : assistance.victimes@marche.be
Site Internet : www.police/5300

Personne de contact

Nom : NOEL Stéphanie
Fonction : Assistante sociale

Missions

- Accueil
- Ecoute
- Donner des informations
- Accompagnement des victimes durant la période de crise
- Aide pratique adaptée à chaque situation
- Soutien dans les démarches administratives
- Etre un relais pour les familles notamment lors de tentatives de suicide
- Réorientation vers des services appropriés
- Etre un appui au personnel policier (ex : lors de l'annonce d'un décès à la famille)

Zone d'action

Gouvy, Houffalize, Vielsalm, Manhay, La Roche-en-Ardenne, Durbuy, Erezée, Hotton, Rendoux, Marche-en-Famenne, Nassonge, Tenneville

Jours et heures d'ouverture

- Tous les jours de 8h et 17h
- Une personne de garde 24h/24 et 7j/7 mobilisable via l'officier de permanence

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|--------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Limité | Service de garde | Tout public |
| Mobile et/ou à domicile | | | | |

Commentaires

- Le numéro de GSM professionnel peut être remis à une victime si l'assistante aux victimes trouve cela opportun.
- Lors d'une tentative de suicide, il n'y a pas d'intervention du SAPV si la personne est prise en charge médicalement.
- L'intervention des policiers peut être une voie d'entrée pour le service par une reprise de contact des gens qui n'avaient pas émis de demande d'intervention en leur offrant une écoute qui n'engage à rien et en les relayant s'ils sont preneurs vers des professionnels ou en mobilisant l'entourage.

9.4. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police de Gaume (SAPV4)

Coordonnées

Adresse : Rue Croix-le-Maire, 27 – 6760 VIRTON
N° de téléphone : 063/60.81.46
E-mail : nancymathieu2@yahoo.fr

Directeur / Responsable

Nom : MATHIEU Nancy
Fonction : Responsable
E-mail : nancymathieu2@yahoo.fr

Missions

- Accueil
- Ecoute
- Donner des informations
- Accompagnement des victimes durant la période de crise
- Aide pratique adaptée à chaque situation
- Soutien dans les démarches administratives
- Etre un relais pour les familles notamment lors de tentatives de suicide
- Réorientation vers des services appropriés
- Etre un appui au personnel policier (ex : lors de l'annonce d'un décès à la famille)

Zone d'action

Chiny, Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvrois, Tintigny, Virton, Etalle

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|--------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Limité | Service de garde | Tout public |
| Mobile et/ou à domicile | | | | |

9.5. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police Semois et Lesse (SAPV5)

Coordonnées

Adresse : Rue Docteur Lifrange, 12 - 6880 BERTRIX
N° de téléphone : 061/46.57.60
E-mail : recherches@semoisettesse.be
Site Internet : www.police.be/5302

Personne de contact

Nom : DUBOIS Arnaud
Fonction : Assistant de police

Missions

- Accueil
- Ecoute
- Donner des informations
- Accompagnement des victimes durant la période de crise
- Aide pratique adaptée à chaque situation
- Soutien dans les démarches administratives
- Etre un relais pour les familles notamment lors de tentatives de suicide
- Réorientation vers des services appropriés
- Etre un appui au personnel policier (ex : lors de l'annonce d'un décès à la famille)

Zone d'action

Wellin, Tellin, Libin, Daverdisse, Saint Hubert, Bouillon, Paliseul, Bertrix, Herbeumont

Jours et heures d'ouverture

24h/24h et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant de police
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|--------|---|-------------|
| Ambulatoire | | | | |
| Mobile et/ou à domicile | Psycho-sociale | Limité | Service de garde | Tout public |

Commentaires

- Lors d'une tentative de suicide, il n'y a pas d'intervention du SAPV si la personne est prise en charge médicalement.
- Si la victime ne sollicite pas d'aide, le service fait appel à l'entourage et donne les coordonnées de professionnels à contacter.

9.6. Service d'assistance policière aux victimes de la zone de police Sud-Luxembourg (SAPV6)

Coordonnées

Adresse : Rue des Usines, 5 – 6791 ATHUS
N° de téléphone : 063/38.02.65
E-mail : sapav.zpsudlux@gmail.com

Personne de contact

Nom : DUPONT Justine
Fonction : Assistante sociale

Missions

- Accueil
- Ecoute
- Donner des informations
- Accompagnement des victimes durant la période de crise
- Aide pratique adaptée à chaque situation
- Soutien dans les démarches administratives
- Etre un relais pour les familles notamment lors de tentatives de suicide
- Réorientation vers des services appropriés
- Etre un appui au personnel policier (ex : lors de l'annonce d'un décès à la famille)

Zone d'action

Aubange, Messancy, Musson, Saint-Léger

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Policier

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|--------------------------------|----------------|--------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Limité | Service de garde | Tout public |
| Mobile et/ou à domicile | | | | |

9.7. Service d'assistance policière aux victimes de la Police Fédérale - Service provincial (SAPV7)

Coordonnées

Adresse : Avenue de la gare, 20 – 6840 NEUFCHATEAU
N° de téléphone : 061/22.02.00 – 061/22.03.67
N° de fax : 061/22.02.12

Personne de contact

Nom : CRUCIFIX Sabine
N° de GSM : 0473/84.41.43
E-mail : sabine.crucifix@police.belgium.eu

Nom : PIRARD Ariane
E-mail : ariane.pirard@police.belgium.eu

Missions

- Accueil, écoute, soutien
- Transmission d'informations
- Accompagnement et aide pratique des victimes
- Mission de relais vers les policiers et les autres intervenants
- Orientation vers les services appropriés
- Personne ressource pour les policiers en matière d'assistance aux victimes

Zone d'action

Province de Luxembourg

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h + service de gardes (via officier de permanence)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|-------------------------|----------------|--------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Limité | Service de garde | Tout public |
| Mobile et/ou à domicile | | | | |

10. Association d'usagers (AU)

10.1. Psytoyens (AU1)

Coordonnées

Adresse : Place Emile Dupont, 1 – 4000 LIEGE
E-mail : info@psytoyens.be
Site Internet : www.psytoyens.be

Directeur / Responsable

Nom : LEMESTRE Marie-Céline
Fonction : Coordinatrice
N° de GSM : 0498/11.46.24

Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Coordinateur

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|------------------------------|------|----------|---|-------------|
| Téléphonique (écoute active) | | Illimité | Dans les 72 heures | Tout public |

11. Associations des familles (AF)

11.1. Similes (AF1)

Coordonnées

Adresse : Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE
N° de téléphone : 04/344.45.45
E-mail : wallonie@similes.org
Site Internet : www.similes.org

Directeur / Responsable

Nom : COLLARD Fabienne
Fonction : Coordinatrice

Missions

Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho -éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho -éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers,...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.
- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

| Mode | Type | Durée | Délais entre la demande et le début de la prise en charge | Public |
|------------------------------|----------------|----------|---|-------------|
| Ambulatoire | Psycho-sociale | Illimité | Dans les 72 heures | Tout public |
| Téléphonique (écoute active) | | | | |

Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

Offre de prise en charge

Etat des lieux récapitulatif des modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée de 18 à 64 ans suicidaire ou suicidante qui ont pris part aux réunions de concertation.

Structures susceptibles de prendre en charge une personne (âgée de 18 à 64 ans) suicidaire ou suicidante : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Une liste de ces structures a été élaborée et insérée dans le plan d'action du Centre de référence info-suicide. Elle a ensuite été modifiée selon des recherches et demandes de participants de réunions de concertation provinciales organisées par le CRI-S. Cette liste est non exhaustive.

Personne suicidaire

Toute personne qui a des idées suicidaires.

Personne suicidante

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

Prise en charge

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi de la personne (âgée de 18 à 64 ans), une orientation ou un transfert vers un autre service/ professionnel.

Personne de contact

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'une personne (âgée de 18 à 64 ans) suicidaire ou suicidante.

Modalité de prise en charge

Éléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

Mode de prise en charge

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçue la personne (âgée de 18 à 64 ans) :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

Public

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

Type de prise en charge

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service A ou T1 ou K1 :
Service A, destiné aux adultes, et étant un service de soins actifs (observation et traitement, prise en charge des urgences de la région desservie, liaison fonctionnelles avec l'extra-hospitalier).
Service T1 : destiné aux malades adultes, dont la mission est d'orienter ses activités vers la réadaptation sociale des patients.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.